

MOSELLE-EST

Le Sydeme envisage de céder ses usines en gage auprès des banques

Les banques refusent tout nouveau prêt d'argent au Sydeme car le syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est est trop endetté. Les dirigeants du Sydeme envisagent de mettre en lease-back les usines et les bâtiments du siège à Morsbach, c'est-à-dire de céder leurs biens aux organismes bancaires.

Les banques ne veulent plus prêter d'argent au Sydeme, tant le syndicat est empêtré dans ses déboires financiers. Les dernières demandes d'emprunt ont été systématiquement refusées. Problème, le Sydeme a besoin de liquidités pour pouvoir apurer une énorme dette envers ses fournisseurs : 8,7 M€ en juin 2020. Le syndicat est notamment dans

l'incapacité de rembourser Suze : le contentieux porte sur 5 M€. Le président Roland Roth a proposé une solution à ses collègues du syndicat : le recours au lease-back. Cela consiste à vendre la propriété de ses biens à un crédit bailleur. Avantage : le vendeur récupère de la liquidité disponible pour sa trésorerie et peut conserver la jouissance de ses biens par le versement d'un loyer. En clair, Roland Roth envisage de céder en gage aux banques les usines de Morsbach et Behren-lès-Forbach ainsi que les bâtiments du siège syndical. En général, le lease-back est utilisé par des entreprises qui ont de grands projets d'investissements qu'elles ne peuvent financer en fonds propres. Pour le Sydeme, ce serait la seule bouée de sauvetage

pour obtenir de l'argent frais... mais en se voyant déposséder de ses biens immobiliers.

Des élus sont circonspects sur le lease-back

Les élus siégeant au Sydeme étaient réunis lundi soir pour écouter le rapport d'orientation budgétaire 2021. L'idée de recourir au lease-back n'a pas enchanté tout le monde. Des élus, comme David Suck, du Pays de Bitche, se montrent circonspects. Pour positiver, le président Roland Roth a assuré que l'année 2020 a été moins mauvaise que les précédentes. Il a mis en avant un résultat positif de 335 957 € pour l'exercice 2020. « Cela reflète nos efforts mis en œuvre depuis 2019 pour assainir les finances », estime le président.

Une dette globale toujours monstrueuse

Néanmoins, la situation du Sydeme reste dans le rouge vif. Le déficit d'exploitation est de 15,5 M€ en 2020, « contre 18,8 M€ en 2019 », fait remarquer Roland Roth.

La dette globale reste monstrueuse : 64,5 M€. Les mauvaises pratiques récurrentes entre le Sydeme et les dix intercommunalités membres ont aussi engendré des retards de paiement en pagaille. Le Sydeme doit 10 M€ aux collectivités tandis que celles-ci devraient verser 7 M€ au syndicat.

Pour en finir avec cet embrouillamini financier, Roland Roth proposera « un pacte financier » aux intercommunalités membres de Moselle-Est et d'Al-



Le siège du syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est, à Morsbach, pourrait être cédé à des banques pour pouvoir obtenir des fonds. Photo RL/Stéphane STIFTER

sace bossue lors du vote du budget dans quelques semaines.

Stéphane MAZZUCOTELLI

Cour d'Appel de Metz
Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines

Service du procureur de la République

N° Parquet : 19038000096
Identifiant justice : 1900403657Z

Maître Grégory JUNG
3 RUE DES CHARPENTIER
57000 METZ

CERTIFICAT DE DÉPÔT DE PLAINTE

Le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines ;
certifie par le présent que :

BONNET Patrick demeurant 11 rue de la République 57380 FAULQUEMONT
a déposé plainte contre :

STINWEISS Charles

et

STARCK Serge

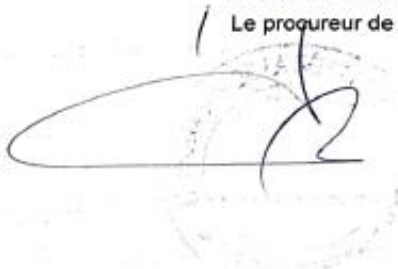
Mis en cause des chefs :

- de FAUX : ALTERATION FRAUDULEUSE DE LA VERITE DANS UN ECRIT
prévus par ART.441-1 C.PENAL.
et réprimés par ART.441-1 AL.2, ART.441-10, ART.441-11 C.PENAL.
- d'USAGE DE FAUX EN ECRITURE
prévus par ART.441-1 C.PENAL.
et réprimés par ART.441-1 AL.2, ART.441-10, ART.441-11 C.PENAL.

Cette plainte a été enregistrée au parquet du Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines sous le N° de
parquet 19038000096 ;

Fait au parquet, le 22 janvier 2019

Le procureur de la République



Patrick BONNET
11, rue de la République
57380 Faulquemont

Monsieur le Procureur de la République
Près le Tribunal judiciaire de Sarreguemines
Place du Général Sibille BP 71129
57216 SARREGUEMINES cedex

Faulquemont, le 9 février 2021

N/Ref : 18074 BONNET / SYDEME
N° Parquet : 19038000096

Madame, Monsieur le Procureur de la République

Je reviens vers vous suite à la plainte déposée contre Messieurs Charles STINWEISS et Serge STARCK des chefs de faux et d'usage de faux en écriture (certificat de dépôt de plainte du 22 janvier 2019).

Maître Grégory JUNG, avocat au Barreau de Metz, me représente dans ce dossier.

Dans un courrier daté du 9 juin 2020, adressé par ses soins à vos services, et dans lequel il vous interrogeait sur l'évolution de l'enquête, vous répondiez que l'enquête était en cours.

J'ai appris que l'enquête confiée service régional de police judiciaire (SRPJ) de Strasbourg était achevée.

Je vous serais reconnaissant de m'informer de l'évolution de l'enquête dans cette affaire et de m'indiquer si le Parquet avait rendu une décision.

Vous en remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick BONNET
Conseiller municipal
Conseiller Communautaire
Patrickbonnet2010@hotmail.fr